

# **COMMUNE DE LACOLLONGE**

## **DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

- La carte d'identité de la personne qui loue la salle
- Une attestation d'assurance responsabilité civile
- 2 chèques de cautions :
  - 1 de 200€ (caution ménage)
  - 1 de 200€ pour les habitants du village ou 500€ pour les personnes n'habitant pas le village.